

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 octobre 2021
N° CP-2021-9-12-10

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service de l'environnement

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN

Résumé : Dans le cadre de la programmation GERPLAN 2021, la Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée pour la mise en œuvre de 22 opérations relevant des domaines de l'environnement, de l'agriculture, du paysage et de la sensibilisation au cadre de vie. Il vous est proposé de donner un accord favorable à ces demandes pour un montant total de 54 889 € (dont 46 075 € en investissement et 8 814 € en fonctionnement).

Ces projets ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission aux dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique.

Le GERPLAN (Plan de Gestion de l'Espace Rural et Péri-urbain) est une démarche de territoire collective et participative, initiée par notre Collectivité et portée par les structures intercommunales.

Ses objectifs sont de :

- Croiser les regards et les enjeux sur l'environnement, l'eau, les paysages et l'agriculture du territoire intercommunal concerné, sur la base d'un diagnostic et d'une importante concertation locale ;
- Établir une feuille de route conjointe et opérationnelle, validée par tous les acteurs locaux, pour répondre à ces enjeux.

Sa déclinaison pratique passe par une programmation annuelle établie par chaque structure intercommunale engagée dans la démarche et la mise en œuvre d'actions concrètes portées par différents acteurs, publics, associatifs ou privés.

Notre Collectivité est ainsi sollicitée pour la réalisation de 22 opérations inscrites à la programmation GERPLAN 2021 des Communautés de Communes de la Région de Guebwiller, Centre Haut-Rhin, Mulhouse Alsace Agglomération, Pays Rhin Brisach, Thann-Cernay, Sundgau, Saint-Louis Agglomération, Vallée de Saint-Amarin et Sud Alsace Largue.

La liste de ces 22 opérations est annexée au présent rapport. Leur programmation a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission aux dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et de la transition énergétique et climatique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé au présent rapport, dont le montant total s'élève à 54 889 € (dont 46 075 € en investissement et 8 814 € en fonctionnement). Les imputations budgétaires de chacune des opérations y sont également précisées.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les crédits nécessaires seront imputés aux programmes P226O002TO6 pour le fonctionnement et P226O002TO5 pour l'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY